



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TGV Méditerranée

Question écrite n° 64083

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement suite à la rave partie clandestine improvisée dans la nuit du samedi 7 juillet 2001, au lieudit l'Ile Vieille, près du nouveau pont du TGV méditerranée, sur la commune de Mondragon dans le Vaucluse. Il souhaiterait savoir si les participants se sont effectivement déplacés jusqu'aux voies, entraînant un retard important des TGV passant sur le pont surplombant la manifestation. Dans l'affirmative, il lui demande de lui indiquer les moyens mis en oeuvre par la SNCF, afin d'assurer la sécurité de ces personnes, dont l'inconscience laisse vraisemblablement à penser qu'ils agissaient sous l'emprise de stupéfiants. Enfin, il entend connaître les minutes de retard des trains et si la SNCF a l'intention de déposer une plainte contre les organisateurs de la fête afin d'obtenir réparation des préjudices financiers subis.

Texte de la réponse

La politique générale de RFF, propriétaire des infrastructures ferroviaires, est de dissuader, autant que faire se peut, l'intrusion de tiers dans les lieux réservés à l'exploitation pour, bien entendu, éviter les accidents de personnes mais également pour lutter contre les actes de malveillance. A ce titre, toutes les emprises des lignes à grande vitesse sont protégées par des clôtures grillagées. En ce qui concerne les incidents de la nuit du 7 au 8 juillet, aucun individu n'a pénétré dans les emprises ferroviaires, le grillage de protection ayant seulement été légèrement déformé au droit du pont rail. Cependant, à 7 h 30, un agent d'astreinte présent sur les lieux a décidé de prévenir tout débordement en renforçant la surveillance du site et de faire circuler les trains à cet endroit avec une vitesse temporairement à 170 km/heure. L'équipe venue sur place est intervenue deux fois pour endiguer, facilement, des tentatives de pénétration dans les emprises. En tout 69 trains ont été retardés de 4 à 46 minutes. Une plainte contre X a été déposée par la SNCF le 9 juillet auprès de la gendarmerie de Mornas. Elle sera transmise, après enquête, au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Carpentras.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64083

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4069

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5633